



European Iter Vitis Awards



2018

Dossier à renvoyer sous format numérique à itervitisfrance.awards@gmail.com

Nom de la structure candidate :

Adresse

Pays

Website

Personne responsable du dossier de candidature – Nom :

Titre :

Téléphone :

E-mail :

Nom de l'attaché de presse (si tel est le cas)

Téléphone :

E-mail :

Catégorie:

- 1- Structure publique
- 2- Structure privée

Les renseignements demandés ci après permettront d'instruire le dossier, de fournir un argumentaire aux membres du jury mais aussi de préparer les publications pour la promotion des candidats sélectionnés.

1	La structure candidate Description générale et situation géographique (50 mots maxi)	
2	L'objet de la candidature Décrire l'action, la performance, le concept	



	(200 mots maxi)	
	En quoi est ce innovant ? (50 mots maxi)	
	En quoi est ce structurant ? (50 mots maxi)	
	Précisez les objectifs que la structure souhaite atteindre (50 mots maxi)	
3	Intégration Démontrez l'intégration dans la stratégie de développement local ; décrivez comment les acteurs locaux sont impliqués (100 mots maxi)	
4	Approche environnementale Description des engagements Ou inscrire néant (50 mots maxi)	
5	Approche santé et bien-être Description des engagements Ou inscrire néant (50 mots maxi)	
6	Approche accessibilité universelle Description des engagements Ou inscrire néant (50 mots maxi)	
7	Valorisation Quelles sont les dispositions prises ? Couverture média, présence sur les réseaux sociaux . Liens à préciser (50 mots maxi)	
8	Autres éléments à préciser	

Merci de compléter votre dossier en précisant quels sont les dossiers joints et le mode de transmission mail ou We transfer:

.....**photos haute définition**

.....**film** de présentation générale (1 mn environ) envoyé par We transfer ou à télécharger sur You tube

Merci de lire le règlement ci-dessous, de ne pas le dissocier du dossier de candidature, de parapher toutes les pages et de faire précéder la signature de la mention « lu et accepté »

EUROPEAN ITER VITIS AWARDS - Le règlement

Article 1 : le nom

La Fédération européenne « Iter Vitis, les Chemins de la vigne », itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe, lance un prix européen qui a pour nom **European ITER VITIS AWARDS**



Article 2 : La définition du Prix

Deux niveaux de distinction : national et européen

Les lauréats des deux catégories du prix national seront d'office sélectionnés pour participer à la finale au plan européen.

European Iter Vitis AWARDS récompensera les initiatives de toute structure ayant réalisé ou soutenu un projet exemplaire et transférable valorisant le terroir ou l'appellation portée par

- 1- **Une structure publique** (collectivité, chambre consulaire, OT, CDT, ADT...) ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié au secteur viticole.
- 2- **Une structure privée ou associative** (syndicats, interprofession, coopérative viticole, scoop ...) ayant développé une action innovante, touristique, culturelle valorisante liée au secteur viticole.

European IterVitis Awards récompensera les actions répondant à une démarche respectueuse de l'environnement, bénéfique pour l'économie locale, mais aussi positive pour la société.

En lien avec les valeurs portées par les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, **trois axes seront à privilégier** :

1. Education (transmission connaissance, consommation responsable.)
2. Environnement (préservation, reconnaissance patrimoniale ...)
3. Accessibilité (favoriser un oenotourisme non discriminant)

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. L'impact sur l'image du vignoble | 20 points |
| 2. La valorisation du patrimoine culturel viticole | 20 points |
| 3. La protection environnementale et la consommation responsable | 20 points |
| 4. L'impact économique local | 20 points |
| 5. L'implication locale, la mise en réseau des parties prenantes locales | 20 points |

Article 3 : Organisation

Dans chaque pays membre de la fédération Iter Vitis, une sélection sera établie pour distinguer le lauréat de chaque catégorie.

La Fédération Européenne Iter Vitis coordonnera le lancement officiel, le déroulement au plan européen et la remise des prix finale.

Les associations nationales coordonneront le déroulement au plan national sitôt le lancement officiel.

Article 4 : Modalités de participation -Déclaration de candidature

La candidature est volontaire et soumise à une participation aux frais de dossiers qui s'élèvent à **100€** à régler à l'inscription auprès de chaque association nationale.

Le dossier de candidature pourra être téléchargé en ligne sur le site www.itervitis.fr ou www.itervitis.eu

Le dépôt de dossiers devra être effectué **au plus tard le 15 septembre** de l'année en cours sous format numérique à l'adresse mail dédiée, créée par chacune des associations nationales (En France : itervitisfrance.awards@gmail.com)

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement, déclare s'y conformer et l'accepter.

Article 5 : Sélection des candidatures et élection

La sélection s'effectue sur instruction des dossiers après avoir examiné leur recevabilité au regard du présent règlement.

Au plan national, liberté est donnée à chaque association de mettre en place une visite in situ pour la sélection des candidats.

Une visite obligatoire des 2 structures nationales élues, sélectionnées pour la finale européenne sera organisée avec au moins 1 membre du jury. Les structures sélectionnées s'engagent à recevoir le ou les membre(s) du jury et à faciliter la visite.

Election nationale

Consultation, réunion des membres du jury national, délibération à partir du **15 octobre** de l'année en cours

Déclaration des gagnants au plus tard **le 30 Octobre de l'année en cours.**

Election Européenne

Consultation, réunion des membres du jury européen, délibération entre **le 1 et le 15 novembre** de l'année en cours. Déclaration des gagnants au plus tard **le 30 novembre** de l'année en cours.

Article 6: Les membres du Jury

Tous les participants reconnaissent la souveraineté du jury et acceptent, du fait de leur participation, les dispositions du présent règlement.

Jury National :

Un jury national pourra être mis en place, il élira le gagnant national par catégorie ; il sera présidé par le président de l'association nationale ou son représentant dûment désigné, et composé de personnalités qualifiées.

Jury Européen :

Le jury européen élira le gagnant européen par catégorie parmi les lauréats nationaux ; il sera présidé par le président de la fédération européenne ou son représentant dûment désigné, composé d'un représentant des pays adhérents, d'un membre de l'institut des ICCE et de personnalités qualifiées.



Chaque membre du jury s'engage à se comporter en toute indépendance et à n'accepter aucune faveur de quelque sorte que ce soit de la part des candidats.

Jury Grand public

Les structures sélectionnées au plan européen seront publiées sur la page facebook dédiée aux ITER VITIS AWARDS. Chacun des followers pourra soutenir le ou les lauréat(s) de son pays, de sa région... Ce soutien sera pris en compte dans la délibération finale au cas où deux structures soient ex aequo.

Article 7 : Les distinctions

Tous les candidats sélectionnés bénéficieront d'actions de communication et de promotion

Diplômes et trophées

Les candidats sélectionnés au plan national participant à la finale européenne seront récompensés.

Les lauréats des deux catégories du prix European Iter Vitis Awards recevront un trophée.

Les 2 lauréats du Prix European Iter Vitis Awards bénéficieront d'un reportage filmé utilisable pour leur communication personnelle et d'une campagne de presse.

Les lauréats pourront faire état de la distinction en apposant le logo « IterVitis Awards/ Année de distinction » sur l'ensemble des supports de communication.

Remise des Prix :

Chaque association nationale annoncera les noms des lauréats sélectionnés pour la finale européenne

Chaque association nationale organisera une remise de prix après l'annonce des résultats de la finale européenne.

La remise du Prix Européen Iter Vitis Awards sera organisée par la fédération Européenne (date et lieu à désigner)

Article 8 : Fraude

Tout participant exerçant des pressions de quelque nature que ce soit auprès des membres du jury sera disqualifié et ne pourra participer pendant les 3 années suivantes.

Article 9: Confidentialité, responsabilité, droits d'utilisation

Les organisateurs ne diffusent les documents de candidature reçus qu'aux membres du Jury exclusivement.. Ils organisent et coordonnent l'opération avec neutralité et impartialité. Ils n'ont aucun droit de vote

Les membres du jury national ne sont pas autorisés à révéler les noms des structures candidates qui ne seront pas retenues.

Seuls les noms des structures candidates retenues pour la finale européenne seront communiqués.

Les membres du jury votent à bulletin secret.

Sauf à renoncer à leur distinction, les lauréats acceptent une utilisation gratuite de leur image, de leur nom et de toutes les informations figurant sur leur dossier de candidature, à des fins de promotion et de témoignage, sous traitement informatique et dans les médias.

Conformément à la loi de protection des données du 6 janvier 1978, tous les lauréats disposent d'un droit de rectification ou de radiation des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande, par voie postale auprès de l'organisateur la **Fédération Européenne** « **Iter Vitis, les chemins de la vigne** » 3 quai des Escoussières 81 800 Rabastens.

Je confirme ma candidature European Iter Vitis Awards 2018

J'ai lu et accepte les conditions générales European Iter Vitis Awards 2018

Je m'engage à régler les frais d'inscription à l'association nationale par chèque ou virement bancaire *(RIB à recevoir en retour) * préciser le mode de paiement choisi.

N.B. : *En retournant cette fiche, le candidat sélectionné pour la finale européenne accepte que la partie relative à la présentation de la structure, de l'action, de la performance ou du concept puisse être publiée et puisse faire l'objet d'une communication.*

Si vous y êtes opposé, merci de nous l'indiquer en cochant la case

Date :

Nom et signature de la personne responsable du dossier :

Cachet de la structure